

Publications économiques et financières



Synthèse annuelle

N°368 / Mai 2022

L'ÉCONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2021

Introduction

Économie la plus touchée de l'outre-mer français en 2020 avec un Produit intérieur brut (PIB) en recul de 7,6 %, la Polynésie française a démontré sa capacité de rebond en 2021, malgré une nouvelle dégradation de situation sanitaire. Si l'indicateur du climat des affaires (ICA) se redresse significativement dès le début de l'année, ces bons résultats n'ont malheureusement pas profité à l'ensemble des secteurs, dont notamment le tourisme qui peine à retrouver le chemin de la croissance.

Les ménages, affectés par la dégradation du marché du travail en 2020, se montrent prudents en 2021 et continuent à épargner. Les enquêtes menées par le CEROM révèlent effectivement que s'ils se montrent plus confiants en matière d'emploi, ils demeurent réservés quant à l'évolution de la situation économique et préfèrent privilégier une épargne de précaution et renoncer à des achats importants (voyages, équipement du foyer, matériel électronique...).

Les aléas de la conjoncture incitent donc les pouvoirs publics à maintenir leur soutien à l'économie jusqu'au terme de l'année 2021 en prolongeant les dispositifs de sauvegarde des emplois et des entreprises, et à insuffler un renouveau de la croissance au moyen d'un plan de relance multicanal sur trois ans.

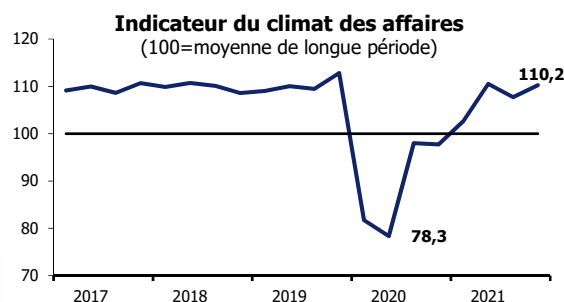
Quant aux banques polynésiennes, après un exercice atypique, elles retrouvent un niveau d'activité globalement comparable à celui prévalant avant la crise de 2020, tout en préservant la sinistralité de leur portefeuille bancaire.

Une économie résiliente

Un redressement rapide du climat des affaires

Après la chute observée en 2020, l'ICA repasse au-dessus de sa moyenne de longue période dès le début de l'année, malgré une intense résurgence de la pandémie, accompagnée de nouvelles mesures restrictives au troisième trimestre 2021.

Il retrouve ainsi son niveau d'avant-crise, les avancées dans le traitement de la pandémie, notamment la vaccination, contribuant à ranimer l'activité de certains secteurs, tels que le commerce ou le secteur secondaire.

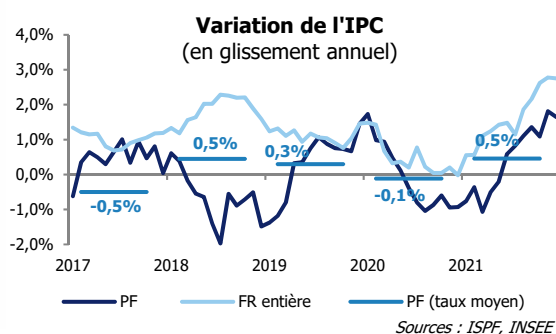


Source : Enquête de conjoncture de l'EOM

Une remontée rapide des prix à la consommation

Contenu en 2020, -0,1 % en moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation s'inscrit en augmentation tout au long de l'exercice 2021 (+0,5 % en moyenne). L'accélération est sensible à partir du deuxième semestre, du fait des tensions internationales sur les coûts de production et de transport, ainsi que sur les cours des matières premières.

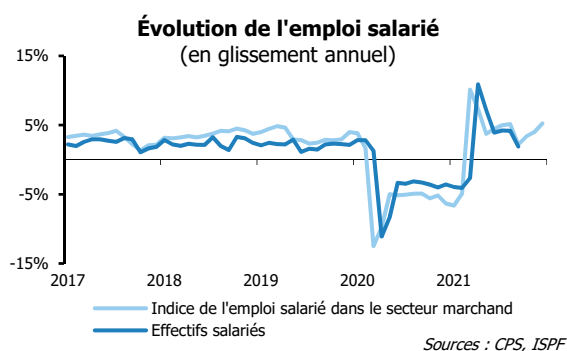
En fin d'année, l'indice des prix à la consommation (IPC) enregistre une progression de 1,7 % en glissement annuel, imputable à l'alimentation (+3,9 %), aux transports (+4,3 %), notamment de l'essence pour les voitures (+16,3 %) et aux services d'hôtellerie-restauration (+7,8 %). A contrario, les tarifs des communications poursuivent leur baisse (-24,2 %).



Un marché du travail plus favorable

Après une progression moyenne annuelle de 1,1 % entre 2016 et 2020, l'indice de l'emploi salarié se redresse significativement pour atteindre +5,3 % en 2021. Les évolutions les plus marquées concernent l'hôtellerie et la restauration (+16,3 %), le BTP (+5,7 %) et le commerce (+4,5 %). L'industrie (+1,3 %) et le reste du tertiaire marchand (+2,8 %) enregistrent des hausses plus modérées.

Sur les neuf premiers mois de 2021, les effectifs salariés du secteur privé augmentent en moyenne de 2,2 % par rapport à l'année précédente, soit +1 400 emplois, et sont proches de ceux observés en 2019 (-500 emplois).

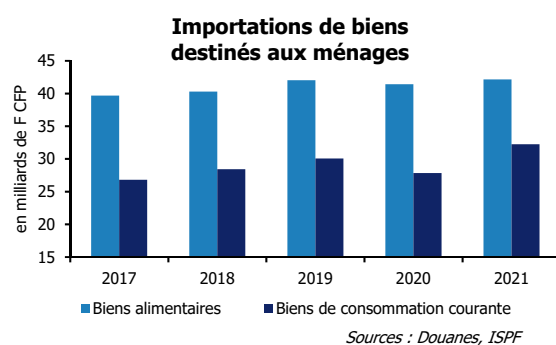


Selon l'enquête emploi publiée par l'ISPF¹, le taux de chômage au sens du BIT se réduit à 9,5 % en 2021 (10,5 % en 2020), évolution à rapprocher de la baisse des demandeurs se déclarant en recherche active. Parmi ces derniers, certains ont préféré créer leur propre activité, comme en témoigne la hausse du nombre de personnes physiques recensées au Répertoire territorial des entreprises (+2 000 en un an).

Un regain de consommation

La masse salariale moyenne sur les neuf premiers mois de 2021 s'établit à 17,9 milliards de F CFP, en hausse de 1,9 % par rapport à 2020 (17,6 milliards en 2020), attestant du maintien des revenus des ménages actifs. En outre, les particuliers bénéficient encore en 2021 de l'épargne de précaution accumulée notamment en 2020. Leur épargne nette s'élève à 23,6 milliards de F CFP en fin d'année (27,6 milliards de F CFP fin 2020).

Les immatriculations de véhicules neufs se redressent, +18 % par rapport à 2020, soit un millier d'unités supplémentaires. Quant aux importations de biens de consommation courante, qui avaient reculé de 7,4 % en 2020, elles atteignent 32,2 milliards de F CFP, dépassant leur niveau de 2019 (30,1 milliards de F CFP).



Les commerçants, qui participent à l'enquête trimestrielle de l'IEOM, confirment une orientation plus favorable de leur activité en 2021 qui s'est traduite par un retour du chiffre d'affaires à son niveau d'avant-crise, à savoir 310 milliards de F CFP en cumul de janvier à septembre².

¹ ISPF, Points Etudes et Bilans, n° 1297, janvier 2022.

² Dernière donnée disponible en mars 2022.

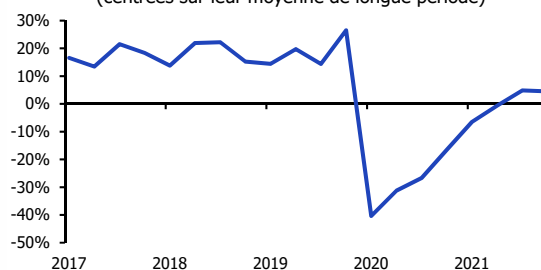
Les entreprises hésitent à investir

Confrontées à une conjoncture incertaine, les entreprises peinent à se projeter dans des projets d'investissement. En 2021, la production de crédits d'équipement, 23,1 milliards de F CFP, augmente de 6,4 % en rythme annuel (21,7 milliards de F CFP en 2020), mais demeure inférieure à la moyenne observée au cours des trois dernières années (+7,5 %).

Dans un contexte de maintien des taux bas et des mesures publiques incitatives¹, les particuliers ont poursuivi leurs investissements immobiliers, en atteste le nombre record de permis de construire accordés, plus de 3 000, soit +27 % par rapport à 2020. Dans le même temps, la production de crédits à l'habitat affiche une nouvelle hausse de 11,4 % sur l'année (35,9 milliards de F CFP en 2021 contre 32,2 milliards en 2020), dépassant de 4,1 % sa moyenne sur trois ans.

Du côté de l'investissement public, dynamisé par les premières mesures du plan de relance 2021-2023 de la Polynésie française, une progression de 16,9 % des dépenses liquidées par la direction de l'équipement (10,5 milliards de F CFP en 2021 contre 9 milliards en 2020) est observée ainsi qu'un doublement de celles de l'Aviation civile (1,3 milliard de F CFP contre 0,6 milliard).

Prévisions d'investissements à un an
(centrées sur leur moyenne de longue période)



Source : Enquête de conjoncture de l'IEOM

Des situations sectorielles contrastées

Un secteur tertiaire convalescent

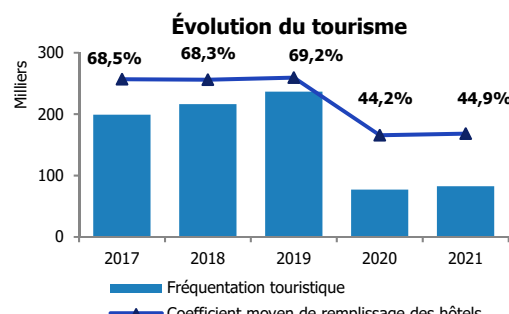
Bien que les mesures sanitaires de distanciation sociale pèsent encore sur l'activité de certaines activités de service, au premier rang desquelles le tourisme, les transports, la restauration et les loisirs, la conjoncture se révèle moins défavorable en 2021 qu'en 2020.

À fin septembre 2021², le chiffre d'affaires global du secteur s'accroît de 5,8 % en rythme annuel, après un reflux de 13,6 % l'année précédente. Les situations au sein des branches sont cependant inégales. La branche des arts, spectacles et activités récréatives se redresse (+8,9 %), mais reste très en deçà de son niveau d'avant-crise (- 31,2 % par rapport à 2019), tandis que les télécommunications confortent leur dynamisme (+6,3 %, après +2,6 % en 2020). Quant à l'hôtellerie et au transport aérien, ils enregistrent une hausse de plus de 20 % après une perte de plus de 60 % l'année passée.

Le tourisme encore fragile

En 2021, le tourisme subit l'évolution de la situation sanitaire. Pour la deuxième année consécutive, le secteur enregistre une fréquentation touristique limitée avec moins de 83 000 visiteurs, soit trois fois moins qu'en 2019 et à peine plus qu'en 2020.

Alors que la plupart des lignes aériennes historiques de la Polynésie française sont toujours interrompues, les visiteurs sont essentiellement issus des marchés américain et français. En 2021, ils représentent respectivement 50 % et 41 % du total des touristes.



Source : ISPF

Par conséquent, l'hôtellerie présente une activité relativement atone, affichant un coefficient de remplissage moyen de 44,9 %, soit 24 points en dessous de son niveau de 2019 (69,2 %).

¹ L'aide à l'investissement des ménages (AIM), reconduite par la loi du Pays du 8 février 2021, est une subvention destinée à soutenir l'investissement immobilier. Accordée sous condition de revenus, elle est plafonnée à 2 millions de F CFP pour une rénovation de logement et à 4 millions de F CFP dans la cas d'une construction ou d'une acquisition.

² Dernières données disponibles.

Un secteur secondaire dynamisé par le BTP

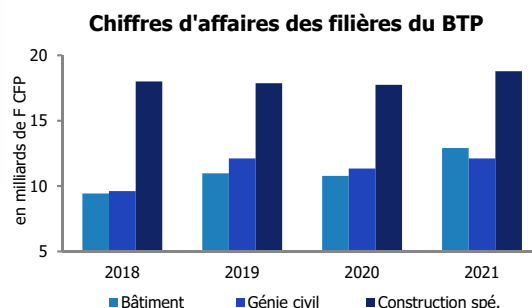
Moins affecté que les branches tournées vers les marchés extérieurs, le secteur secondaire retrouve en 2021 un niveau d'activité comparable à celui d'avant crise sanitaire de mars 2020. Sur les neuf premiers mois de 2021, les chiffres d'affaires du BTP et de l'industrie s'inscrivent en hausse de respectivement +9,9 % et +7,1 % sur l'exercice, dépassant leur niveau de 2019.

Les entrepreneurs du BTP qui ont répondu à l'enquête de conjoncture de l'IEOM estiment que leur activité s'est globalement maintenue en 2021, soutenue par l'investissement des ménages et la mise en œuvre du plan de relance du Pays. Le chiffre d'affaires de la branche bâtiment affiche une hausse de 17,7 % de janvier à septembre en comparaison annuelle et de 5,2 % pour celle des travaux de construction spécialisée.

Cette orientation favorable du chiffre d'affaires est toutefois à rapprocher en partie d'un effet-prix, les chefs d'entreprise ayant fait part d'une augmentation de leurs prix de vente, consécutivement à l'appréciation des tarifs de leurs intrants. L'index général du BTP affiche ainsi une progression de +6,5 % en glissement annuel en décembre 2021 (+1,3 % fin 2020).

Les industriels, de leur côté, ont également recouvré un courant d'affaires plus porteur, au moins sur la première partie de l'année, les tensions sanitaires ayant impacté défavorablement le reste de l'année. À l'instar des professionnels du BTP, ils indiquent avoir été contraints d'ajuster leurs prix à la hausse face à l'appréciation des intrants.

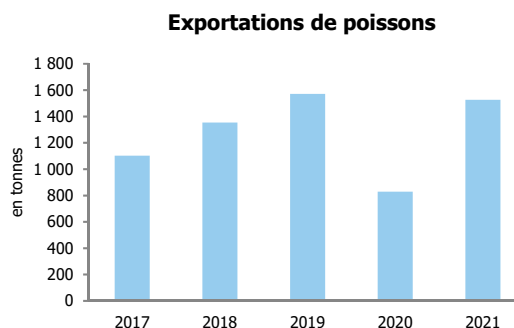
L'industrie agroalimentaire, particulièrement touchée par les mesures sanitaires en 2020, voit son chiffre d'affaires s'accroître de 10,7 % sur neuf mois (-5,9 % en 2020), en dépit du maintien des restrictions de déplacement de la population et d'achat de boissons alcoolisées au cours de l'année.



Le secteur primaire regagne des recettes à l'export

Durement touchées par la suspension des vols commerciaux en 2020, les exportations de produits du secteur primaire doublent en 2021 pour revenir globalement à leur niveau de 2019.

Les bons résultats de la perle de culture brute doivent quant à eux être nuancés, la hausse de 98,8 % des recettes étant à rapprocher des volumes conséquents exportés de perles de toutes qualités, pendant la période de suspension du Droit spécifique de la perle à l'export (DSPE)¹. En définitive, le prix moyen au gramme est à peine plus élevé en 2021 (288 F CFP) qu'en 2020 (270 F) et bien inférieur à celui de 2019 (480 F) ou de 2018 (600 F).



Une activité bancaire en demi-teinte

La reprise économique se traduit pour les banques polynésiennes par une progression de leur activité de crédit, tandis que la collecte de dépôts demeure bien orientée, pour partie liée à une épargne de précaution de la part des acteurs économiques. L'encours de crédits augmente de 4 % (contre 14,2 % en 2020) et celui des dépôts de 5,9 % (15,7 % en 2020). L'exercice 2021 dégage ainsi une position extérieure nette du système bancaire de 73,5 milliards de F CFP, en hausse de 17,3 %, confortant la liquidité de la place bancaire polynésienne.

Dans un environnement caractérisé par un marché étroit, une pression concurrentielle forte et des taux toujours bas, les établissements de crédit locaux parviennent à retrouver leur PNB et leur résultat net d'avant-crise, respectivement 21,4 milliards de F CFP et 4,7 milliards de F CFP. Cette amélioration de la rentabilité s'explique principalement par l'importance des reprises de provisions.

¹ Le DSPE est de 50 F CFP par perle exportée.

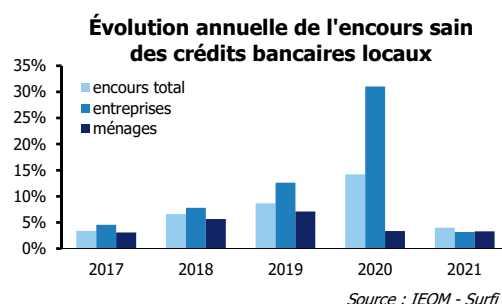
Une collecte de dépôts toujours en hausse

En 2021, la collecte de dépôts progresse de 42 milliards de F CFP (+96 milliards de F CFP en 2020), grâce aux dépôts à vue (+34 milliards de F CFP) et aux comptes sur livret (+19 milliards de F CFP), au détriment des dépôts à terme (-11 milliards de F CFP), les acteurs économiques privilégiant l'épargne liquide dans un contexte économique incertain.

Cette évolution concerne en premier lieu les ménages (+38 milliards de F CFP), puis les entreprises (+8 milliards de F CFP), les collectivités locales ayant quant à elles davantage mobilisé leurs avoirs (-4 milliards de F CFP).

Une activité de crédit portée par les ménages

Après une année 2020 portée par la production de PGE, la progression de l'encours sain des crédits ralentit significativement en 2021, notamment sur le segment des entreprises, +3,2 % en 2021 après +31 % en 2020. La production de crédit s'établit à 111 milliards de F CFP, en recul de 30,8 % par rapport à 2020 (160 milliards de F CFP), et inférieure à celle de 2019 (128 milliards de F CFP). La structure des encours se rapproche ainsi de celle observée avant la crise : 29 % sur les crédits de trésorerie (54 % en 2020), 25 % sur les crédits à l'équipement et 41 % sur les crédits à l'habitat.

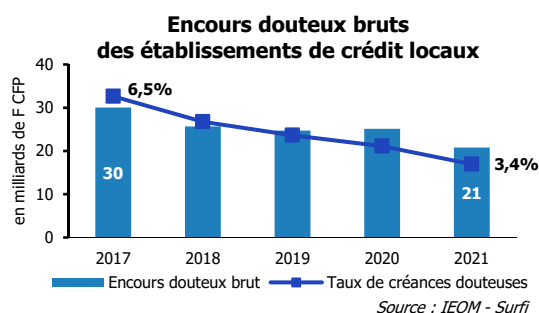


En 2021, l'encours des ménages (+3,3 %) contribue le plus à la hausse de l'encours global sain, toujours soutenu par le dynamisme des crédits à l'habitat (+5 %). A contrario, les crédits à la consommation stagnent (-0,1 %). L'encours des collectivités locales affiche une progression significative (+26,8 %), le Pays ayant fait appel aux banques locales pour couvrir une partie de son programme d'investissement. Enfin, l'encours sain des entreprises augmente de 3,2 %, plus orienté vers les crédits à l'habitat (+24,5 %) et les crédits d'investissement (+2,9 %) et davantage concentrés sur quelques opérations d'envergure, que vers les crédits d'exploitation (-1,2 %).

Quant aux établissements situés en dehors de la zone d'émission, dont l'activité est majoritairement orientée vers le financement de l'habitat des ménages et des collectivités publiques, ils voient leur encours sain augmenter de 15,1 % (+14 % en 2020), dynamisé notamment par le prêt octroyé à la Polynésie française dans le cadre du plan de relance. En fin d'exercice, la dette du Pays est évaluée à 116 milliards de F CFP (111 milliards de F CFP fin 2020).

Une sinistralité maîtrisée

L'encours des créances douteuses brutes, 20,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2021, s'améliore de 17,6 % sur un an, sous l'effet des cessions de prêts non performants à une société de recouvrement. Exception faite de cette action ponctuelle, le renforcement des dispositifs de surveillance et de maîtrise des risques par les établissements de crédit, comme la poursuite des dispositifs de sauvegarde mis en œuvre par les autorités publiques, ont participé au maintien d'une faible sinistralité des portefeuilles bancaires. Au final, le taux de créances douteuses diminue pour s'établir à 3,4 % (4,2 % fin 2020)



Perspectives

Après deux années de pandémie, les agents économiques polynésiens, qui ont pu compter sur le soutien des pouvoirs publics, restent vigilants : les entreprises préservent leur trésorerie et les ménages leur épargne, face aux défis internes comme externes qui se présentent.

En effet, aux répercussions de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale, et par voie de conséquences sur les principaux marchés de l'économie polynésienne, la Polynésie française va devoir mobiliser les forces et ressources nécessaires pour être en capacité d'absorber les chocs exogènes, notamment sur l'inflation et les chaînes d'approvisionnement. En parallèle, la poursuite du plan de relance, dans son volet investissement, tout comme le rééquilibrage des comptes de la protection sociale sont de nature à promouvoir une croissance plus pérenne.